

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA JASMIN**

**EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 26 Octobre 2022

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « MAXULA
GESTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « MAXULA GESTION »,

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **17.508.109 DT** et une valeur liquidative égale à **106,465 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » conformément aux règles de déontologie

qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA JASMIN** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.
Il ressort que le **FCPR MAXULA JASMIN** a placé, au 31.12.2021, **15,66%** des montants souscrits dans des actions **ALUMEAGE**. En conséquence, le seuil de **15 %** autorisé a été dépassé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI***



**ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2021**

FCPR MAXULA JASMIN

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

ACTIFS	Note	31.12.2021	31.12.2020
AC 1 - Portefeuille titre	<u>AC 1</u>	16 765 977	16 676 417
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 228 204	14 406 761
b - Obligations et valeurs assimilées		1 537 773	1 417 030
c - Autres valeurs		0	852 626
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	<u>AC 2</u>	1 012 837	41 785
a - Placements monétaires		998 235	0
b - Disponibilités		14 602	41 785
AC 3 - Créances d'exploitation	<u>AC 3</u>	70 546	1 556 984
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		17 849 360	18 275 187
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créateurs	<u>PA 1</u>	320 295	260 522
PA 2 - Autres créateurs divers	<u>PA 2</u>	20 956	14 522
TOTAL PASSIFS		341 251	275 045
CP 1 - Capital	<u>CP 1</u>	15 887 950	16 389 473
CP 2 - Sommes distribuables	<u>CP 2</u>	1 620 159	1 610 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 610 669	1 624 920
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 490	-14 251
c - Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		17 508 109	18 000 142
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		17 849 360	18 275 187

FCPR MAXULA JASMIN

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Revenus du portefeuille titres	<u>PR 1</u>	319 825	304 431
a- Dividendes		121 764	213 004
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		94 610	38 801
c - Revenus des autres valeurs		103 452	52 626
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	82 118	49 754
Total des revenus des placements		401 943	354 185
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-380 295	-358 076
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 648	-3 891
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-12 159	-10 360
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 489	-14 251
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 489	-14 251
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-500 290	-121 747
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-1 232	9 497
Frais de négociation		-1	-1
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-492 034	-126 502

FCPR MAXULA JASMIN

Etat de variation de l'actif net
 Exercice clos le 31 décembre 2021
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-492 034	-126 502
a - Résultat d'exploitation	9 489	-14 251
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-500 290	-121 747
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 232	9 497
d - Frais de négociation de titres	-1	-1
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-492 034	-126 502
ACTIF NET		
a- en début d'exercice	18 000 142	18 126 644
b - en fin d'exercice	17 508 109	18 000 142
NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	164 449	164 449
b - en fin d'exercice	164 449	164 449
VALEUR LIQUIDATIVE	106,465	109,457
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,733%	-0,698%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA JASMIN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.444.900 DT libérés totalement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01^{er} Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.

En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous les revenus de capitaux mobiliers.

FCPR MAXULA JASMIN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC 1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 16.765.977 DT et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA JASMIN

	Nombre de titres	Cout d'acquisition	+/- values potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Actions cotées							
SOCIETE OFFICE PLAST	1 148 540	2 401 491	-426 002	1 975 489	13,45%		14,60% Cout Moyen Pondéré
		2 401 491	-426 002	1 975 489	13,45%		14,60%
Actions non cotées							
SOCIETE STIP	1 500 000	1 500 000	-780 000	720 000	8,40%		9,12% Valeur Mathématique
SOCIETE GALVAMETAL	9 000	900 000	0	900 000	5,04%		5,47% Valeur Nominale
SOCIETE GALLIEN PHARMA	240 000	2 400 000	0	2 400 000	13,45%		14,59% Dernière Transaction
SOCIETE ALUMENAGE	105 202	1 575 000	529 040	2 104 040	8,82%		9,58% Dernière Transaction
SOCIETE NEW BOX TUNISIA	240 000	2 400 000	0	2 400 000	13,45%		14,59% Valeur Nominale
SOCIETE PALMAWOOD	150 000	1 500 000	0	1 500 000	8,40%		9,12% Valeur Nominale
SOCIETE POLYMED	40 000	400 000	0	400 000	2,24%		2,43% Valeur Nominale
SOCIETE MED ENVIRONNEMENT	20 000	200 000	76 200	276 200	1,12%		1,22% Valeur Mathématique
		10 875 000	-174 760	10 700 240	60,93%		66,13%
Titres des OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	22 569	2 342 433	33 564	2 375 997	13,12%		14,24% Valeur Liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 650	174 494	1 985	176 479	1,00%		1,06% Valeur Liquidative
		2 516 927	35 549	2 552 476	14,12%		15,31%
Sous-Total 1		15 793 418	-565 213	15 228 204	88,50%		96,04%
b - Obligations et valeurs assimilées							
EO WIFACK ISLAMIQUE 2019-1	5 000	300 000	12 773	312 773	1,68%		1,82% Cout Amorti
OCA ALUMENAGE	100 000	1 000 000	0	1 000 000	5,60%		6,08% Cout Amorti
OCA POLYMED	22 500	225 000	0	225 000	1,26%		1,37% Cout Amorti
		1 525 000	12 773	1 537 773	8,54%		9,27%
Sous-Total 2							
Total (1+2)		17 318 418	-552 440	16 765 977	97,04%		105,31%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 1.012.837 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
a - Placements monétaires		
Certificats de dépôt	1 000 000	0
Intérêts courus sur CD	-4 012	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	802	0
Intérêts précomptés sur CD	1 805	0
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur CD	-361	0
b - Disponibilités		998 235
Avoirs en banques	14 602	41 785
Total	1 012 837	41 785

AC 3 : Crédances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 70.546 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Régularisation sur rachat de titres SICAV	0	1 556 984
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	64 468	0
Intérêts à recevoir/CCA ALUMENAGE	6 078	0
Total		70 546
		1 556 984

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 320.295 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	288 955	195 855
Rémunération du dépositaire à payer	31 340	64 667
Total		320 295
		260 522

PA 2 : Autres créateurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 20.956 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	9 983	8 222
Redevance du CMF à payer	1 751	1 800
Retenues à la source à payer	9 222	4 500
Total	20 956	14 522

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2020	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2021	
Montant en Nominal	16 444 900
Nombre de parts	164 449
Nombre de porteurs de parts	50

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2020	16 389 473	16 389 473
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-501 523	1 118 636
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-500 290	-500 290
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-1 232	-1 232
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 610 669
Sommes distribuables de l'exercice		9 490
Montant Fin de période au 31.12.2021	15 887 950	17 508 109

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 319.825 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021	Du 01.01.2020
	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
a- Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	86 120	198 462
Dividendes Maxula Investissement SICAV	14 135	14 543
Dividendes Office Plast	21 509	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts échus sur obligations (Résultat)	123 585	53 500
Retenue à la source sur Intérêts échus sur obligations (Résultat)	-24 718	-10 500
Intérêts courus sur obligations (Résultat)	-5 322	-5 249
Retenue à la source sur Intérêts courus sur obligations (Résultat)	1 064	1 050
c - Revenus des autres valeurs (Comptes courants associés)		
Intérêts courus sur CCA (Résultat)	-60 822	65 782
Retenue à la source sur intérêts courus sur CCA (Résultat)	12 164	-13 156
Intérêts échus sur CCA (Résultat)	190 130	0

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Retenue à la source sur intérêts courus sur CCA (Résultat)	-38 021	0
Total	319 825	304 431

PR 2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 82.118 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt (Résultat)	100 842	62 193
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD (Résultat)	-20 168	-12 439
Intérêts courus sur certificats de dépôt (Résultat)	1 805	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD (Résultat)	-361	0
Total	82.118	49 754

CH 1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 380.295 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	348 956	325 855
Rémunération du dépositaire	31 340	32 220
Total	380 295	358 076

CH 2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.12.2021 à 12.159 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021	Du 01.01.2020
	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes	9 983	8 223
Redevance du CMF	1 751	1 800
Commissions bancaires	236	214
Impôts et taxes	135	120
Droit de timbre	3	3
Autres Frais	51	0
Total	12 159	10 360

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Revenus des placements	2,444	2,154	6,930
Charges de gestion des placements	-2,313	-2,177	-0,918
Revenus nets des placements	0,132	-0,023	6,012
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,074	-0,063	-0,073
Résultat d'exploitation (1)	0,058	-0,086	5,939
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,058	-0,086	5,939
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-3,042	-0,740	0,154
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,007	0,058	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-3,050	-0,682	0,154
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,992	-0,768	6,092
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,050	-0,683	0,154
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-3,050	-0,683	0,154
Valeur liquidative	106,465	109,457	110,227
Charges de gestion/ actif net moyen	2,14%	1,98%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,05%	-0,08%	5,56%

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.